

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



**Produit** 

**FLUXO S195** 

Version 1

Date

01/01/2015

Page

1/6

#### SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 Identificateur de Produit

Nom Commercial : FLUXO S195

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Solvant de Dégraissage Multi-usages / pour contrôle par ressuage

Restriction d'Emploi : Aucun(e) à notre connaissance

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

SREM TECHNOLOGIES

 14, rue des frères Chappe
 Tél: +33 (0)2.43.48.15.10

 ZI Ouest
 Fax: +33 (0)2.43.45.25.26

 72200 La Flèche
 e-mail: info@srem.fr

www.srem.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'Urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

#### **SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1 Classification de la Substance ou du Mélange

#### Classification (CE 1272/2008)

Liquides Inflammables, Catégorie 3 H226 : Liquides et Vapeurs inflammables.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

voies - exposition unique, Categorie 5 voies respiratories

Danger par Aspiration, Catégorie 1 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## 2.2 Eléments d'Etiquetage

Pictogrammes de Danger







## **Mentions de Danger**

H226: Liquides et Vapeurs inflammables.

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Conseil de Prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un Centre anti poison ou un médecin

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P331 – NE PAS faire vomir.

#### 2.3 Autres Dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité.

### SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

## 3.1 Substances

Non Applicable



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



**Produit** 

FLUXO S195

Version 1

Date

01/01/2015

Page

2/6

#### 3.2 Mélanges

Composants	N° CAS N° CE N° Enregistrement	Classification (1272/2008)	Concentration (%)
1 Methoxy 2 propanol	107-98-2 203-539-1 01-2119457435-35-xxxx	Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336	> 80 %
Hydrocarbons C9 C10	927-241-2 01-2119471843-32-xxxx	Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 3 - H412	< 20 %

Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases H mentionnées ci-dessus.

#### **SECTION 4 - PREMIERS SECOURS**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseil général : Assurer la protection personnelle / S'éloigner de la zone dangereuse

Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin

En cas d'ingestion : NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT - se rincer la bouche à l'eau

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

En cas de projection
dans les yeux
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin
En cas de contact
: Laver soigneusement l'épiderme au savon doux et à l'eau.

avec la peau Enlever les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation : Soustraire immédiatement le sujet de cette exposition - l'amener à l'air libre

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

#### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes : Peut provoquer somnolence et vertiges

Risques : Effets Irritants

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1 Moyens d'Extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, CO2, Poudre sèche

Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau

### 5.2 <u>Dangers Particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>

: Peut dégager des gaz toxiques en cas d'incendie (CO2 – Monoxyde de Carbone)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

: en cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

# SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

## 6.1 Précautions Individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Porter un équipement de protection individuelle

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'Environnement

: Eviter la pollution des eaux et du sol – ne pas déverser



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Produit

**FLUXO S195** 

Version 1

Date

01/01/2015

Page

3/6

## 6.3 <u>Méthodes et Matériel de confinement et de nettoyage</u>

: Endiguer les fuites et récupérer à l'aide d'un absorbant inerte (sable, terre ....)

Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

6.4 Référence à d'autres sections

: Se reporter au chapitre 8 et 13

#### **SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avant de manipuler, le personnel à risque sera averti des risques présentés par ce produit, des précautions à observer et des mesures à prendre en cas d'accident.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection.

Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.

Conserver dans les emballages d'origine.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante.

Conserver à l'écart de toute flamme ou sources d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker loin des sources de chaleur. N'utiliser que des récipients résistants aux hydrocarbures.

Conserver les récipients fermés en dehors de leur utilisation.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

#### 7.3 Utilisations finales particulières

: Solvant pour contrôle par ressuage

# SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de Contrôle

Composants	CAS n°	
1 Methoxy 2 propanol	107-98-2	VME = 50 ppm VLE = 100 ppm

#### 8.2 Contrôles de l'Exposition

Mesures Techniques : Prévoir une ventilation d'évacuation

S'assurer de la proximité d'une douche oculaire à coté du poste de travail

Ne pas inhaler les gaz et les vapeurs. Eviter tout contact avec les yeux ou la peau

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approprié si des niveaux d'exposition sont

supérieurs aux valeurs limites - Filtre pour vapeur organique (type A)

Protection des mains : Porter des gants imperméables résistants aux hydrocarbures - Gants en nitrile

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés résistants aux produits chimiques

Conseils Généraux : Ne pas déverser, éviter la pénétration dans le sous sol

#### **SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Produit liquide
Aspect : Incolore
Odeur : caractéristique



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



**Produit FLUXO S195** 01/01/2015 Version 1 Date

4/6

Masse Volumique (produit actif)  $: 880 \text{ kg/m}^3$ Point éclair (produit actif)  $: > 23^{\circ}C$ Température d'auto-inflammation :>200°C

Point d'ébullition : 110 à 190°C (EN ISO 3405)

Limites d'inflammabilité dans l'air : limite inférieure : 0.6% limite supérieure : 13,7%

Solubilité dans l'eau : miscible

### 9.2 Autres informations

## **SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE**

10.1 Réactivité

: Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité Chimique

: Stable dans des conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

10.4 Conditions à éviter

: Tenir à l'abri des sources chaudes, de flammes, et sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles

: Ne pas exposer aux agents fortement oxydants, aux acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

: pas de décomposition dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

## **SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants	DL50 Oral	DL50 Dermal	CL50 Inhalation
1 Methoxy 2 propanol	4000 mg/kg (rat)	> 2 000 mg/kg (lapin)	27 000 mg/L (rat)

: De fortes concentrations de vapeurs peuvent être irritantes pour les voies respiratoires Inhalation

: Un contact fréquent ou prolongé avec la peau peut dessécher la peau et provoquer des irritations. Peau

Yeux : Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

#### **SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

## 12.1 Toxicité

Composants	EL50 (48h) daphnie	LL50 (96h) poisson
1 Methoxy 2 propanol	23 000 mg/L	20 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

: Données non disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

: Peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

: Données non disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

: ce produit ne contient pas de substances PBT ou VPVB



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



**Produit** 

**FLUXO S195** 

Version 1

Date

01/01/2015

Page

5/6

12.6 Autres effets néfastes

#### SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de Traitement des Déchets

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel

La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé

Les emballages souillés ne sont pas repris, ils doivent être remis à un ramasseur agréé

#### **SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1 Numéro ONU

1993

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies

LIQUIDE INFLAMMABLE (1 methoxy 2 propanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le Transport

ADR / RID: 3

IMDG: 3

IATA: 3

14.4 Groupe d'Emballage

ADR / RID : Groupe II

IMDG: Groupe II

IATA: Groupe II

14.5 Dangers pour l'Environnement

Non

- 14.6 Précautions Particulières à prendre par l'utilisateur
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

#### **SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

# 15.1 <u>Réglementations / Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</u>

Liste de substances extrêmement préoccupantes :

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement CE n° 1907/2006 - Article 57)

Maladies professionnelles:

Tableau 84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

#### 15.2 Evaluation de la Sécurité chimique

: Données non disponibles

# **SECTION 16 - AUTRES DONNEES**

La réglementation européenne impose que toutes les phrases H citées au paragraphe 3 (informations sur les composants) apparaissent dans ce paragraphe. En fonction de leur concentration dans le produit final, ces phrases n'apparaissent pas sur l'étiquette. C'est pourquoi des phrases ou sigles apparaissant dans ce paragraphe peuvent ne pas apparaître sur l'étiquette.



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



**Produit** 

**FLUXO S195** 

Version 1

Date

01/01/2015

Page

6/6

## Phrases de Risques dont il est question section 2 et 3

H226: Liquides et Vapeurs inflammables.

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

<u>Type d'utilisation</u> : Se reporter à la Fiche Technique Consommable

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus, lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.